

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 MARS 2013**

Délibération
n° 2013.03. 44.B

Création d'un pôle
d'arts plastiques - Lot
n° 3 "gros oeuvre" :
avenant n° 1

LE VINGT DEUX MARS DEUX MILLE TREIZE à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mars 2013**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2013

**DELIBERATION
N° 2013.03. 44.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N° 3 "GROS OEUVRE" : AVENANT N° 1

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 3 « gros oeuvre» au groupement ALM ALLAIN – Chatenet – 17260 CRAVANS (mandataire) et BG2C 16200 JARNAC.

Il est nécessaire de passer un avenant n°1 prenant en compte les points suivants :

Dans le cadre de l'optimisation architecturale :

- extérieure du projet, la maîtrise d'œuvre a proposé au maître d'ouvrage de mettre plus en valeur l'entrée de l'école d'arts en affinant la casquette béton de l'entrée par le remplacement du béton initialement prévu en gris, par du béton blanc. Les modifications de qualité de béton et de quantité d'acier entraînent une **plus-value de 7 595,57 € HT**,
- intérieure du projet, les joints de maçonnerie ont été réalisés au fer, modifiant la méthodologie initiale de leur réalisation et supprimant les sous-enduits. La **moins-value est de 8 929,61 € HT**.

Dans le cadre de l'optimisation technique du projet :

- l'étanchéité des sous-bassements a été modifiée par leur imperméabilisation du fait d'une sur-ventilation du vide sanitaire. La **moins-value est de 3 028,04 € HT**,
- une amélioration de l'accès au vide sanitaire des entreprises de gros-œuvre et de chauffage ainsi qu'une optimisation de leur planning ont été rendues possibles par l'application d'une isolation en flochage en remplacement de l'isolation en sous face du plancher haut du rez-de-chaussée de l'extension par panneaux isolants initialement prévue. Le montant en **moins-value est de 9 532,50 € HT**.

Le montant de l'avenant n°1 en moins-value est de 13 894,58 € HT.

Le montant du marché passe de 296 685,42 € HT à 282 790,84 € HT soit une diminution de 4,68 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mars 2013,

Je vous propose :

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

D'APPROUVER l'avenant n° 1 au lot n° 3 « gros oeuvre » attribué au groupement ALM ALLAIN – Chatenet – 17260 CRAVANS (mandataire) et BG2C 16200 JARNAC, d'un montant en moins-value de 13 894,58 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 mars 2013	<u>Affiché le :</u> 27 mars 2013